

## La sécurité locale face au terrorisme et à la radicalisation violente

### Résolution du comité exécutif du FFSU

#### Octobre 2016

La France comme plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne...) doit faire face depuis dix-huit mois à l'irruption sur son territoire d'attaques terroristes, particulièrement meurtrières, traumatisantes et potentiellement déstructurantes pour notre société. Ce fait nouveau et brutal oblige les autorités à mettre en place des stratégies de défense et de prévention.

Au préalable, le FFSU tient à réaffirmer la **primauté de l'Etat de droit**, principe qui doit être le socle de toutes les stratégies et dispositifs à développer. Les mesures de sécurité, quelles que soient l'urgence et la gravité de la situation, ne doivent pas restreindre les libertés au risque de mettre en danger notre démocratie et de produire l'effet contraire de celui attendu pour notre sécurité. "Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux" (Benjamin Franklin)

Le FFSU appelle à une **réflexion et un dialogue entre les collectivités locales et l'Etat** sur les conséquences de la menace terroriste pour l'organisation de la sécurité locale et l'implication des divers acteurs impliqués. Il n'appartient évidemment pas aux villes de se positionner dans les champs qui relèvent de la stricte compétence des services de la police et du renseignement. En revanche, il est évident que le terrorisme revêt une dimension locale et place les villes, particulièrement les élus, en première ligne dans ce qui apparaît désormais comme un combat qui risque d'être de longue haleine et de se jouer au quotidien dans nos communes.

Dans un certain nombre de territoires, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente a remis en question le fonctionnement des partenariats, notamment entre les collectivités locales et l'Etat. Alors que le gouvernement affirme la nécessité d'associer les collectivités locales à la prévention de la radicalisation violente, le dialogue a été, et reste dans certaines villes, compliqué à instaurer sur cette problématique. Trop souvent, les enjeux de renseignement et de sécurité publique prennent le pas sur la capacité à élaborer des diagnostics partagés et à mener des actions communes, comme cela est le cas habituellement pour la prévention de la délinquance. Pourtant, la nécessité de renforcer la prévention de la radicalisation est aujourd'hui reconnue par le plus grand nombre, tout comme le rôle primordial des collectivités locales dans ce domaine qui ont une expérience à faire valoir. On ne peut déclarer que la sécurité est plus que jamais une question qui concerne tous les acteurs et ... agir comme si les communes et les maires n'étaient finalement que les prestataires des services de l'Etat, et non des partenaires de plein droit en première ligne !

D'autre part, le FFSU constate que le risque d'attentat oblige à systématiser des collaborations qui, jusqu'à présent, ne se faisaient pas toujours naturellement ou spontanément, avec l'Education nationale, les commerçants ou les organisateurs d'événements culturels pour ne citer

qu'eux. Le "tour de table" de la sécurité et de la prévention doit être élargi systématiquement à tous les acteurs directement concernés, en coordination avec les services de l'Etat. Il s'agit de rendre permanent l'échange d'informations sur les manifestations à venir, sur les problématiques de sécurisation et sur le partenariat avec les forces de l'ordre, notamment dans un souci d'harmonisation des procédures. Alors que tous les rapports, études et retours d'expériences confirment que la place de la prévention est fondamentale dans ce contexte actuel, le FFSU souligne le rôle majeur à jouer par la prévention spécialisée et appelle à une prise de conscience et à une cohérence des politiques publiques au moment où de nombreux conseils départementaux ont décidé de baisser les crédits affectés, voire de les supprimer.

L'exemple des manifestations festives et culturelles est très parlant à cet égard. Trop souvent, les communes comme les organisateurs sont mis devant le fait accompli de devoir financer des dispositifs prescrits par les services préfectoraux. Dans un contexte de raréfaction des deniers publics, ce mode de fonctionnement ne peut subsister à moyen et long terme. Non seulement il posera, et pose parfois déjà, des problèmes financiers à certaines communes, mais il installe également une relation déséquilibrée entre les collectivités locales et l'Etat. Les coûts, souvent importants imposés aux organisateurs peuvent aussi faire peser le risque à la collectivité de perdre des bénéfices culturels et économiques des diverses manifestations.

A ce sujet, les élus du FFSU souhaitent que la gestion des risques prenne en compte la nécessité de maintenir une vie culturelle et festive, et rappellent que cette dernière contribue à la cohésion sociale et ainsi à la sécurité. Ils appellent à une clarification des responsabilités de chaque acteur, soulignant qu'à l'heure actuelle la responsabilité des collectivités locales apparaît insuffisamment claire, notamment dans le cas d'événements dont elle n'est pas l'organisatrice mais pour lesquels des agents municipaux sont mobilisés. Concernant l'analyse des risques, les élus du FFSU s'inquiètent de l'absence d'une méthodologie partagée et appellent en urgence au développement de procédures associant les collectivités locales qui sont les premières concernées.

Par ailleurs, le FFSU, très attentif à la question de la participation des habitants aux politiques de sécurité, souligne que ces derniers sont des acteurs à ne pas oublier dans cette mobilisation pour la sécurité locale. Le FFSU salue le développement des stages d'apprentissage des gestes de premiers secours qui permettent aux citoyens de se mobiliser et de contribuer à la dynamique de prévention et souhaite soutenir d'autres dispositifs comme la réserve citoyenne ou le service civique qui sont selon lui encore trop peu exploités en matière de prévention de la délinquance. Concernant la mobilisation de citoyens aux côtés des forces de l'ordre, le FFSU rappelle que son renforcement doit s'inscrire dans la réglementation existante qui assure notamment une formation et un encadrement. Il demande en revanche que les élus soient associés aux évolutions de ces dispositifs qui ont vocation à être opérationnels sur le territoire des communes.

L'ensemble de ces évolutions questionne l'organisation actuelle des dispositifs nationaux et locaux de sécurité et appelle une reconfiguration. Le FFSU considère que la prévention de la radicalisation violente doit être intégrée dans une stratégie globale de sécurité et de prévention de la délinquance. Mais jusqu'à présent, les directives nationales, et les fonctionnements locaux variés selon les territoires, ont oscillé entre ce positionnement et l'envie de faire de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation une thématique globale qui nécessite d'être traitée à part. Dans tous les cas, il est nécessaire de réinterroger le fonctionnement des dispositifs locaux de sécurité et de redéfinir des priorités en s'appuyant sur des diagnostics partagés.